



## Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-seizième session

Point 118 d) de la liste préliminaire\*

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de membres du Conseil des droits de l'homme

#### **Lettre datée du 23 février 2021, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'État du Qatar a décidé de présenter sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024, lors des élections qui se tiendront à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale en 2021.

Conformément à la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale, l'État du Qatar a l'honneur de faire tenir ci-joint un récapitulatif des engagements qu'il a pris volontairement aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme, aux niveaux tant national qu'international (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 118 d) de la liste préliminaire.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Alya Ahmed S. Al-Thani

---

\* [A/76/50](#).



## **Annexe à la lettre datée du 23 février 2021 adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

### **Candidature du Qatar au Conseil des droits de l'homme**

#### **Introduction**

La promotion et la protection des droits de l'homme constituent l'un des piliers de la politique du Qatar, qui considère que les droits de l'homme, la paix et la sécurité sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Une telle position trouve son expression dans un système constitutionnel et législatif qui incarne les principes relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et respecte et protège chaque être humain. Sur le plan institutionnel, elle se traduit par la présence de plusieurs institutions et organismes des droits de l'homme qui contribuent efficacement à la promotion et à la protection de ces droits.

Le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme constituent un choix stratégique sur lequel repose la réforme globale opérée par l'État, qui a donné la primauté au développement humain et à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Cette démarche a été confirmée dans la stratégie de développement appelée « Vision nationale du Qatar pour 2030 », qui aborde des questions clés en matière de droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des droits des travailleurs et des travailleuses, de l'autonomisation des femmes et des droits de l'enfant, ainsi que dans la première et la deuxième stratégie nationale de développement (2011-2016 et 2018-2022, respectivement). Le Gouvernement qatarien considère la promotion et la protection des droits de l'homme comme un pilier central de sa politique étrangère.

Aussi, le Qatar a adopté une politique tournée vers l'avenir visant à renforcer la culture des droits de l'homme. Cette démarche est axée sur l'état de droit, la transparence, la justice et la dignité humaine. Ces dernières années, le Qatar a pris toute une série de mesures novatrices précises et concrètes pour intégrer les droits de l'homme aux niveaux national et international.

En accord avec cette politique, le Qatar a souhaité siéger au Conseil des droits de l'homme depuis la création de cet organe, convaincu que le Conseil joue un rôle considérable en tant que principal organe de l'ONU chargé de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il espère pouvoir continuer d'apporter une contribution efficace, positive et constructive aux travaux du Conseil, comme il l'a fait à la session en cours et durant les sessions précédentes. C'est à cette fin qu'il a choisi de se porter candidat à un siège pour la période 2022-2024.

#### **Activités et réalisations du Qatar comme membre du Conseil des droits de l'homme**

Pendant toutes les périodes durant lesquelles il a siégé au Conseil des droits de l'homme, le Qatar a coopéré activement et de manière constructive avec les États membres aux fins d'une exécution optimale du mandat du Conseil et de l'accomplissement des nobles objectifs pour la réalisation desquels il a été créé.

Le Gouvernement qatarien est convaincu qu'il lui faut continuer d'œuvrer dans le cadre de l'instance internationale importante qu'est le Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi il a décidé de faire acte de candidature pour un siège au Conseil pendant la période 2022-2024. S'étant acquitté des obligations qui lui

incombaient sur les plans national et international et s'employant à tenir les engagements qu'il avait souscrits lorsqu'il est devenu membre du Conseil (2015-2020), le Qatar estime avoir reçu les encouragements nécessaires en vue de sa réélection. Les mesures les plus importantes prises par l'État au cours de la période visée sont les suivantes :

### **Contributions et engagements pris**

#### *Au niveau international*

- Le Qatar entend faire respecter et garantir les droits humains, qui sont des objectifs essentiels. Il a adhéré à sept des neuf instruments relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à plusieurs protocoles s'y rapportant, notamment aux instruments suivants :
  - Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en application du décret n° 40 de 2018) ;
  - Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en application du décret n° 41 de 2018) ;
  - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en application du décret n° 28 de 2009) ;
  - La Convention relative aux droits des personnes handicapées (en application du décret n° 28 de 2008) ;
  - Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (signé en juillet 2007) ;
  - Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (en application du décret n° 15 de 2003) ;
  - La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (en application du décret n° 27 de 2001) ;
  - Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
  - La Convention relative aux droits de l'enfant (en application du décret n° 45 de 1995) ;
  - La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (juillet 1976).
- Pendant la période 2018-2020, le Qatar a adhéré à d'autres instruments internationaux visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment aux instruments suivants :
  - L'Accord conférant le Statut d'organisation internationale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (en application du décret n° 11 de 2019) ;
  - La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999 (en application du décret n° 20 de 2018) ;
  - La Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif de 1997 (en application du décret n° 21 de 2018) ;

- Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (17 septembre 2018) ;
  - Le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale (en application du décret n° 63 de 2017).
- Ces dernières années, l'État du Qatar a adopté une démarche stratégique pour ce qui est du retrait des réserves générales et des déclarations concernant les instruments relatifs aux droits de l'homme. Il a également revu et harmonisé la législation nationale se rapportant notamment à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
  - Le Qatar a présenté les rapports périodiques aux organes conventionnels en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il a adhéré. Il a soumis tous les rapports attendus dans les délais, comme le montre l'indicateur (100 %) relatif au respect de l'obligation de présentation de rapports par les États parties aux organes conventionnels. Il occupe donc la tête du classement d'après les indicateurs statistiques établis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour la période 2017-2019<sup>1</sup>.
  - Le Qatar est un des premiers États à avoir remis une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, en juin 2010. Entre 2017 et 2020, il a reçu la visite des cinq titulaires de mandat suivants :
    - L'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (du 2 au 11 septembre 2019) ;
    - Le Groupe de travail sur la détention arbitraire (du 3 au 14 novembre 2019) ;
    - La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019) ;
    - La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation (du 8 au 16 décembre 2019) ;
    - La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2020).
  - Le Qatar occupe une bonne place dans la liste des donateurs de contributions volontaires figurant dans le rapport du HCDH : la 17<sup>e</sup> en 2017<sup>2</sup> et la 13<sup>e</sup> en 2018<sup>3</sup> mais la 47<sup>e</sup> en 2019<sup>4</sup>.
  - Convaincu de l'importance de l'Examen périodique universel et de l'aide que le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel apporte aux États désireux de s'acquitter plus efficacement et plus vigoureusement des obligations que leur impose le droit international des droits de l'homme, le Qatar veille à soumettre

<sup>1</sup> [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/Reporting\\_Compliance\\_map.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/Reporting_Compliance_map.pdf).

<sup>2</sup> [https://www2.ohchr.org/english/OHCHRreport2017/allegati/Downloads/1\\_Whole\\_Report\\_2017.pdf](https://www2.ohchr.org/english/OHCHRreport2017/allegati/Downloads/1_Whole_Report_2017.pdf).

<sup>3</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/OHCHRreport2018.pdf>.

<sup>4</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/OHCHRreport2019.pdf>.

dans les délais fixés ses rapports nationaux au Groupe de travail. En mai 2019, il a présenté son troisième rapport national devant le Groupe de travail et le Conseil des droits de l'homme. Ce rapport a été adopté en septembre 2019. Le dialogue interactif a mis en évidence les efforts intenses que le Qatar consacre à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Qatar a aussi fait une large place aux conclusions et recommandations issues du deuxième Examen périodique universel, et il a pris de nombreuses mesures à différents niveaux.

- Le Qatar ne cesse de s'employer à renforcer le partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies et à contribuer activement à l'exécution du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations. Dans le cadre de ces efforts, il a fourni une aide d'un montant de 22 millions de francs suisses aux fins de la rénovation et de la modernisation de la salle XIX du Palais des Nations. La salle a été conçue de telle façon que l'entretien est réduit au minimum, la durabilité optimisée et l'accessibilité renforcée. D'une grande capacité d'accueil et confortable, elle est dotée d'un système d'éclairage circadien et d'un système acoustique très efficace. Elle est accessible en fauteuil roulant et est la première salle équipée d'une cabine d'interprétation en langue des signes. En outre, des écrans à haute résolution et du matériel audiovisuel y ont été installés en complément à des cabines d'interprétation perfectionnées de façon à favoriser le dialogue et les échanges entre les nations.
- Le Conseil des droits de l'homme joue un rôle de premier plan dans la promotion et le respect universel des droits humains et des libertés fondamentales. Le Qatar participe donc activement à un dialogue transparent avec les États et les organisations non gouvernementales sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil, notamment en ce qui concerne la coopération technique et le renforcement des capacités, ainsi que la protection des journalistes. Il est un des principaux contributeurs au fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a versé une aide d'un montant total de 500 000 dollars des États-Unis entre 2011 et 2019. Il fournit également un appui au fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, ainsi qu'une contribution au titre des ressources de base de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Le Qatar s'est également employé à préserver les droits de groupes sociaux tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est notamment à l'initiative de la proclamation du 2 avril Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Il a également facilité l'adoption de la résolution [74/275](#) par laquelle l'Assemblée générale a proclamé le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques.
- Guidé par les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et le droit international, le Qatar continue de mettre tout en œuvre au sein de la communauté internationale en vue de lutter contre les crises graves qui font obstacle à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde. À cette fin, il applique les résolutions de l'ONU, dont celles du Conseil des droits de l'homme. Il a notamment contribué efficacement à l'action menée pour contraindre les auteurs des atteintes les plus graves aux droits de l'homme à répondre de ces crimes. Il a pris une part essentielle à l'initiative qui a abouti à la création d'un Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international

commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, auquel il a versé une contribution de 1 million de dollars pour la période 2017-2018 puis une autre du même montant en 2019.

- Le Qatar a pris une part active aux réunions et autres initiatives visant à lutter contre les menaces spécifiques pesant sur les droits de l'homme. Il est notamment membre du Groupe des Amis de la parité des sexes et de l'autonomisation des femmes et a contribué à faciliter les consultations en vue de la tenue d'une réunion de haut niveau visant à marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il est également membre du Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains et a contribué à faciliter les consultations relatives aux préparatifs de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. En outre, il est membre du Groupe des Amis des personnes âgées, du Groupe des Amis des mineurs privés de liberté, du Groupe du dialogue sur le partenariat humanitaire, du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger, du Groupe des amis du principe de responsabilité et du Groupe des Amis des personnes handicapées. Il s'emploie également à promouvoir le resserrement des liens entre les cultures et les peuples, en participant activement à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies.
- Convaincu de l'importance de la formation, de la documentation et du renforcement des capacités dans le domaine des droits humains à l'échelle nationale et régionale, le Qatar n'a cessé, depuis 2009, de prêter un appui au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe à Doha.
- La Commission nationale des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales présentes au Qatar telles que l'Agence nationale d'action sociale, la Fondation Silatech, la Fondation « L'Éducation avant tout » et l'Institut international de la famille, dont le siège est à Doha, ont véritablement participé aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à ceux de ses organes subsidiaires et mécanismes. On peut notamment citer les exemples suivants :
  - En 2018, la Commission nationale des droits de l'homme a apporté une contribution volontaire au HCDH ;
  - En coopération avec le HCDH, le Parlement européen et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme a organisé la Conférence internationale sur les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre l'impunité et de responsabilisation dans le cadre du droit international, tenue en avril 2019 ;
  - La Commission nationale des droits de l'homme a participé à la célébration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant organisée en 2019 par le HCDH avec le Comité des droits de l'enfant ;
  - En coopération avec le HCDH, le Parlement européen, la Fédération internationale des journalistes et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme a organisé une conférence internationale sur le thème « Médias sociaux : enjeux et moyens de promouvoir les libertés et de protéger les militants », tenue en février 2020 ;

- En 2019, la Fondation Silatech et la Fondation « L'Éducation avant tout » ont signé un mémorandum d'accord avec le HCDH en vue de promouvoir la coopération de sorte que la protection des droits des jeunes soit une priorité et que l'appui nécessaire à l'autonomisation économique et sociale des jeunes soit apporté ;
  - En 2019 également, la Fondation Silatech a organisé un forum de haut niveau auquel ont participé des représentantes et représentants de haut niveau du HCDH, de l'Union européenne et des entités des Nations Unies chargées des questions concernant le développement social et économique ;
  - La Fondation « L'Éducation avant tout » a participé au Forum social du Conseil des droits de l'homme de 2019 qui avait pour thème « La promotion et la protection des droits des enfants et des jeunes par l'éducation » et pour objectif de protéger l'accès à l'éducation en tant que droit humain fondamental. Elle a soutenu la proposition visant à proclamer une journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, qui a été adoptée en mai 2020 et dont S. A. la cheika Moza bint Nasser était à l'initiative ;
  - Le 9 septembre 2020, la Fondation « L'Éducation avant tout » a organisé une manifestation mondiale en faveur de la protection de l'éducation contre les attaques en vue de mettre fin à de telles attaques et d'encourager les dirigeants du monde à protéger ce droit humain fondamental, notamment dans les zones de conflit et dans les États vulnérables à laquelle ont participé des chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts responsables, ainsi que le HCDH ;
  - La Fondation « L'Éducation avant tout » a organisé, en marge de la quarantième session du Conseil des droits de l'homme, une manifestation parallèle sur le thème « L'éducation dans le Programme 2030 – ne laisser personne de côté » qui était axée sur la garantie du droit à l'éducation pour les enfants dans les situations de conflit et d'insécurité.
- Convaincu de l'importance du dialogue interactif entre les mécanismes des Nations Unies et les différentes parties prenantes, dont les organisations locales, le Qatar participe activement aux sessions du Forum social depuis 2012. Il a par exemple fourni un appui au Forum social de 2018, qui était consacré aux possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique pour promouvoir les droits de l'homme pour tous et renforcer le respect universel de ces droits, et au Forum social de 2019, qui avait pour thème la promotion et la protection des droits des enfants et des jeunes par l'éducation. Il a en outre contribué au tirage et à la diffusion des recommandations issues du Forum social de 2015, 2018 et 2019.
  - Dans le rapport sur le développement humain 2019, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et intitulé « Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI<sup>e</sup> siècle », le Qatar fait partie du trio de tête dans la région arabe et occupe la 41<sup>e</sup> place à l'échelle mondiale dans le classement du développement humain<sup>5</sup>. Le rapport fait apparaître les principaux progrès accomplis au Qatar, compte tenu d'indicateurs et de statistiques relatifs au développement, à la situation socioéconomique et à l'environnement. Le Qatar veille également à évaluer les progrès qu'il a accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En juillet 2019, il a publié un rapport faisant état de sa détermination à

<sup>5</sup> [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_2019\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_fr.pdf).

atteindre les cibles des objectifs de développement durable en vue d'améliorer les conditions de vie dans le pays. De grandes avancées ont été enregistrées dans la réalisation de ces objectifs.

- Le Qatar veille à contribuer au renforcement des capacités du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour ce qui est de relever les défis mondiaux dans le domaine humanitaire et en matière de développement. En décembre 2018, il s'est engagé à fournir une contribution financière aux entités des Nations Unies à hauteur de 500 millions de dollars, comme suit :
  - 16 millions de dollars au titre des ressources de base du PNUD pour la période 2019-2020 ainsi qu'une subvention d'un montant total de 20 millions de dollars pour laquelle un accord a été signé avec le PNUD et qui vise à appuyer le réseau de laboratoires d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la période 2019-2022 ;
  - 16 millions de dollars au titre des ressources de base du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2019-2020 ainsi qu'une subvention d'un montant total de 4 millions de dollars pour laquelle un accord a été signé en décembre 2019 et qui vise à appuyer des projets en vue d'aider les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban à affronter l'hiver ;
  - 8 millions de dollars au titre des ressources de base du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour 2019-2020 ;
  - 16 millions de dollars au total au titre des ressources de base de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour 2019-2020 ainsi qu'une contribution d'un montant total de 20 720 502 dollars pour laquelle un accord a été signé en vue d'aider les réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ;
  - 1 500 000 dollars au total au titre des ressources de base du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés pour la période 2018-2020 ;
  - 75 millions de dollars au total au titre des ressources de base du Bureau de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies pour une période de cinq ans (2019-2023), soit 15 millions de dollars par an ;
  - 2 millions de dollars au total à l'appui du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour la période 2019-2020 dans le cadre de la réforme du pilier Développement durable et du repositionnement du système des Nations Unies ;
  - 40 millions de dollars au total à l'appui du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour la période 2017-2020, ainsi qu'un montant total de 5 200 000 dollars pour lequel un autre accord a été signé avec l'OCHA à l'appui du fonds de financement commun pour la Jordanie, le Liban, le Nigéria et la Syrie ;
  - 5 millions de dollars au total à l'appui du Fonds central pour les interventions d'urgence pour la période 2017-2021, sachant que l'ensemble des contributions du Qatar au Fonds s'élevait à 16 150 000 dollars entre 2006 et 2020 ;
  - 1 500 000 dollars alloués à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2020-2022 en vue de lui permettre de bien s'acquitter de son mandat ;

- 4 millions de dollars au titre des contributions volontaires alloués au HCDH pour la période 2016-2018 et un montant de 3 millions de dollars que le Qatar s'est engagé à verser pour la période 2019-2021.
- Pour renforcer son partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies, contribuer activement à ce que l'Organisation puisse atteindre ses nobles buts, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales, encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, ainsi que trouver des solutions appropriées aux difficultés et crises auxquelles le monde est confronté, le Qatar s'emploie à mettre en place la Maison des Nations Unies qui comprendra des bureaux de plusieurs organisations et agences internationales et d'organismes des Nations Unies en vue de permettre à ces entités de mieux exécuter leurs activités et programmes régionaux et internationaux. Il a notamment signé des accords en vue d'accueillir un centre d'analyse et de communication qui relèvera du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, un bureau du PNUD, un bureau d'OCHA, un bureau du HCR, un bureau de l'UNICEF, un bureau de l'Organisation internationale pour les migrations, un bureau relevant du Bureau de lutte contre le terrorisme. Il a également signé une déclaration d'intention en vue de l'ouverture d'un bureau du Comité international de la Croix-Rouge.

#### *Au niveau national*

- Le Qatar a continué d'adopter et de modifier des textes législatifs et réglementaires relevant du droit interne en vue d'établir un cadre juridique pour la protection des droits humains et des libertés fondamentales et aux fins d'harmonisation avec les instruments internationaux y relatifs. Depuis qu'il a présenté les engagements pris volontairement en 2017, un grand nombre de textes législatifs ont été promulgués, notamment les suivants :
  - La loi n° 5 de 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 15 de 2011 sur la lutte contre la traite des personnes ;
  - La loi n° 1 de 2019 réglementant l'investissement de capitaux non qatariens dans l'activité économique ;
  - La loi n° 20 de 2019 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
  - Le décret de l'Émir n° 47 de 2019 concernant la création et la composition du haut comité chargé des préparatifs des élections à la Choura ;
  - Le décret n° 29 de 2019 du Premier Ministre portant modification de certaines dispositions de la décision n° 28 de 2018 portant création de la Commission permanente chargée de la supervision globale et du suivi de l'état d'avancement de l'exécution de la stratégie nationale de développement ;
  - Le décret n° 26 de 2019 du Conseil des ministres portant création de la Commission nationale chargée des questions relatives aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
  - Le décret n° 9 de 2019 du Conseil des ministres portant modification de certaines dispositions du décret n° 8 de 2010 portant création de la Commission qatarie pour l'alliance des civilisations ;

- Le décret n° 51 de 2019 du Ministre de la culture et des sports portant création du forum des éditeurs et des distributeurs et adoption de ses statuts ;
  - La loi n° 11 de 2018 sur l’asile politique ;
  - La loi n° 10 de 2018 sur la résidence permanente ;
  - La loi n° 2 de 2018 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 17 de 2002 sur la protection de la société ;
  - La loi n° 13 de 2017 portant modification de certaines dispositions du Code du travail promulgué par la loi n° 14 de 2004 et de la loi n° 13 de 1990 portant promulgation du Code de procédure civile et commerciale ;
  - Le décret-loi n° 11 de 2017 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 3 de 2004 sur la lutte contre le terrorisme ;
  - Le décret de l’Émir n° 22 de 2017 portant nomination de quatre femmes à la Choura ;
  - Le décret n° 40 de 2017 du Conseil des ministres portant création de la Commission nationale de lutte contre la drogue ;
  - Le décret n° 15 de 2017 du Conseil des ministres portant création de la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains ;
  - La loi n° 15 de 2016 relative aux ressources humaines dans la fonction publique ;
  - La loi n° 14 de 2016 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 24 de 2002 relative aux pensions de retraite ;
  - Le décret de l’Émir n° 19 de 2016 portant création de la Commission nationale pour la sécurité des informations ;
  - Le décret de l’Émir n° 12 de 2016 portant organisation de la Fondation des soins de santé primaires.
- Plusieurs mesures à caractère législatif et procédural ont été prises à différents niveaux en vue de protéger et de promouvoir les droits des travailleurs, y compris les travailleurs migrants, comme suit :
    - En octobre 2017, le Gouvernement qatarien a signé un accord de coopération technique avec l’Organisation internationale du Travail pour la période 2018 à 2020, prévoyant la fourniture de conseils techniques en ce qui concerne l’amélioration du régime de protection des salaires et des systèmes d’inspection et de sécurité et de santé au travail, la mise en place d’un système de contrat de travail en lieu et place du parrainage, le perfectionnement des conditions et procédures d’emploi, et le renforcement de la prévention et la protection contre le travail forcé et la poursuite des auteurs et l’octroi aux travailleurs de la possibilité de s’exprimer ;
    - La loi n° 17 de 2020 établissant un salaire minimum s’appliquant aux travailleurs et aux travailleurs domestiques ;
    - La loi n° 18 de 2020 portant modification de certaines dispositions du Code du travail promulgué par la loi n° 14 de 2004, ces nouveaux textes de loi visant à permettre aux travailleurs de changer plus facilement de travail au cours de leur séjour au Qatar en préservant les droits des deux parties ;

- Le décret-loi n° 19 de 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 21 de 2015 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des migrants, ne subordonnant plus le changement de travail à la non-objection de l'employeur ;
  - Le décret ministériel n° 21 de 2019 concernant les comités paritaires du travail dans les entreprises régies par les dispositions du Code du travail ;
  - Le décret n° 95 de 2019 du Ministre de l'intérieur supprimant l'autorisation de sortie jusque-là demandée aux membres du personnel des ministères et autres organismes gouvernementaux et des autres organisations et institutions publiques, aux personnes employées dans le secteur pétrolier et gazier et les entreprises connexes, aux personnes travaillant en mer, dans les eaux territoriales du Qatar, ainsi qu'aux personnes travaillant dans le secteur agricole et l'élevage ;
  - La loi n° 17 de 2018 portant création du Fonds de soutien et d'assurance des travailleurs migrants ;
  - La loi n° 13 de 2018 modifiant l'article 7 de la loi n° 21 de 2015 régissant l'entrée, la sortie et le séjour des migrants, supprimant l'autorisation de sortie ;
  - Le décret n° 6 de 2018 du Conseil des ministres portant création des commissions de résolution des conflits du travail et fixant les règles et procédures à suivre devant ces instances, les mécanismes de mise en œuvre de leurs décisions, ainsi que le montant des indemnisations ;
  - La loi n° 15 de 2017 relative aux employés domestiques ;
  - La loi n° 13 de 2017 portant création de commissions compétentes pour régler les différends liés au travail ;
  - Adoption de la politique nationale d'inspection et de santé au travail et de systèmes de santé nationaux en avril 2019 ;
  - Ouverture de centres de traitement des demandes de visa dans six pays d'origine des travailleurs migrants en vue de mieux protéger les travailleurs contre toutes les formes d'abus et de violations possibles au cours de la procédure de recrutement et de fournir des services intégrés concernant toutes les étapes de cette procédure et la signature des contrats de travail à l'étranger ;
  - Ouverture d'un centre d'aide humanitaire en coopération avec la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains et le Croissant-Rouge du Qatar en vue de fournir une protection et une aide sociale aux travailleurs qui en ont besoin.
- Le Qatar a continué de mettre en place nombre d'organismes publics des droits de l'homme et d'encourager la création d'institutions non gouvernementales à vocation analogue. Depuis qu'il a présenté le texte des engagements pris volontairement, en 2017, ont notamment été créées les entités suivantes :
    - La Commission permanente pour les établissements pénitentiaires, mise en place en 2020 et chargée de présenter des propositions de modification des textes législatifs de sorte que la législation soit conforme aux normes internationales relatives aux personnes détenues dans des établissements pénitentiaires et correctionnels ;
    - La Commission nationale chargée des questions relatives aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, créée en

mai 2019 et chargée d'assurer le suivi de la situation des droits des femmes, d'examiner les textes législatifs concernant les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et de présenter des propositions de modification de ces textes afin que ceux-ci soient mis en conformité avec les instruments internationaux auxquels le Qatar est partie ;

- La Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains, créée en juin 2017 pour assurer la mise en œuvre de la loi sur la traite des êtres humains, coordonner les efforts faits par les parties compétentes dans ce domaine, faire connaître les moyens de lutte contre ce phénomène, échanger des informations et des expériences avec les organisations arabes et internationales contribuant à la lutte contre la traite des êtres humains, a adopté le Plan national de lutte contre la traite des êtres humains (2017-2022), devant servir de fil directeur et de document de référence à la Commission et aux services compétents aux fins de la prévention, du suivi et de la lutte contre toutes les formes de traite d'êtres humains.

### **Les droits humains, clef de voûte de la politique et de la démarche suivies par le Qatar**

#### *Au niveau international*

- La Vision nationale du Qatar pour 2030 et la stratégie de coopération internationale (2018-2022) affirment la volonté de l'État de participer activement à la coopération internationale, de contribuer de manière constructive à la paix et à la sécurité internationales. La « Vision » a défini les principaux objectifs à atteindre dans le domaine de la coopération internationale, à savoir renforcer le rôle régional et international du Qatar sur le plan économique, politique et culturel, notamment dans le cadre du système des Nations Unies et des organisations régionales et internationales, promouvoir les échanges culturels avec les pays et les peuples arabes et avec d'autres régions du monde, favoriser le dialogue entre les civilisations, promouvoir la coexistence entre les différentes religions et cultures et contribuer à la paix et à la sécurité internationales par le biais d'initiatives politiques et d'aides au développement économique et humain.
- Le Qatar attache une grande importance au renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec les pays amis, les organisations internationales et régionales et les organismes internationaux, comme en témoigne son adhésion à plus de 328 organisations et organismes arabes et régionaux agissant en matière sociale, économique, environnementale, politique, culturelle et scientifique. Il s'efforce également d'apporter son soutien à toutes les organisations internationales et aux organes de l'ONU par tous les moyens disponibles, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs missions et d'atteindre les objectifs en vue desquels ils ont été établis. Des contributions volontaires ont été versées à plusieurs fonds et programmes des Nations Unies, sachant qu'environ une centaine d'organismes ou entités des Nations Unies en ont bénéficié.
- L'une des priorités du Qatar dans le domaine de la coopération au service du développement est d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, à l'aide de plusieurs projets dans le cadre de la coopération internationale, dont on trouvera des exemples ci-après.
  - Le Qatar fournit volontairement une aide publique au développement dans le cadre du Programme de financement du développement et du

Programme de coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment une assistance internationale à des pays amis dans 13 secteurs humanitaires. L'aide publique contribue pour plus de 70 % au montant global de l'aide extérieure, tandis que les 30 % restants proviennent du secteur privé et que l'ensemble (aide extérieure publique et privée) atteint le niveau annuel de l'aide publique au développement des pays développés du Nord, soit l'équivalent de 2 milliards de dollars par an, chiffre moyen du montant de l'aide fournie depuis quelques années.

- Une aide publique d'un montant total de 22 790 949 602 de riyals qatariens a été apportée au cours de la période 2012-2019, comme suit :

**Tableau 1 : Montant total de l'aide publique pour la période 2012-2019**

<i>Année</i>	<i>Montant (en riyals qatariens)</i>
2012	2 007 969 847
2013	5 090 072 702
2014-2018	13 586 076 606
2019	2 106 830 447
<b>Montant total (en riyals qatariens)</b>	<b>22 790 949 602</b>

- Le Qatar fournit une assistance économique et commerciale. Il dispose d'une économie ouverte à 80 %, réalise des échanges commerciaux avec tous les États, ayant signé des accords économiques et commerciaux avec un grand nombre de pays dans le monde entier, et est membre de l'Organisation mondiale du commerce depuis 1996 et de l'Accord général sur le commerce des services depuis 1994.
- La Fondation Silatech<sup>6</sup> a aidé environ un million de jeunes des deux sexes à trouver un emploi depuis sa création en 2008 et a pour objectif de créer 2 millions d'emplois avant la fin de 2020 dans le monde arabe. Elle a signé plusieurs accords et mémorandums d'accord en la matière, notamment un mémorandum d'accord avec le Ministère qatarien des affaires étrangères et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, en 2017, et trois accords visant l'autonomisation économique de la jeunesse somalienne, en 2018, en collaboration avec l'American Refugee Committee et le HCR.
- La scolarisation d'un grand nombre d'enfants a été facilitée par l'intermédiaire de la Fondation « l'Éducation avant tout », une initiative internationale qui regroupe quatre programmes internationaux à savoir : « Éduquer un enfant », « Al-Fakhoura », « Protection du droit à l'éducation dans les zones de conflit et d'insécurité » et « Aider l'Asie – Reach Out to

<sup>6</sup> Silatech est une fondation internationale pour le développement à but non lucratif, non gouvernementale et à caractère social qui a son siège au Qatar et a pour mission de permettre aux jeunes, où qu'ils se trouvent, d'avoir accès à un emploi et aux ressources nécessaires en vue de concevoir et de développer des projets. À cette fin, la Fondation propose tout un éventail de solutions novatrices en matière de recrutement en collaborant avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux. Elle favorise la création de possibilités d'emploi à grande échelle, l'entrepreneuriat, l'accès aux capitaux et aux marchés et la participation des jeunes au développement économique. Elle contribue ainsi à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

Asia – ROTA ». Le programme « Éduquer un enfant »<sup>7</sup>, auquel contribuent 82 partenaires mondiaux, dont l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le HCR, a fait savoir en 2018 que 10 millions d'enfants non scolarisés avait pu recevoir une éducation et que plus de 65 projets d'un montant de 1,8 milliard de dollars, dont un tiers pris en charge par le Qatar, avaient été exécutés dans plus de 50 pays. La portée de ce programme devrait être élargie au cours des cinq années à venir. Le programme « Al-Fakhoura »<sup>8</sup> a permis d'offrir 7 883 bourses d'études, de rénover 94 établissements scolaires et de verser 50 millions de riyals à l'UNRWA en vue de garantir l'accès des réfugiés palestiniens à l'éducation de base. Le programme « Protection du droit à l'éducation dans les zones de conflit et d'insécurité »<sup>9</sup> est mis en œuvre en collaboration avec un certain nombre de partenaires mondiaux, notamment le HCDH et le Centre des données humanitaires de l'OCHA. Le programme ROTA<sup>10</sup> a facilité l'accès à l'enseignement primaire et a permis d'aider les jeunes à acquérir des compétences et à avoir accès à des possibilités d'emplois. Il a profité à 393 535 personnes de manière directe ainsi qu'à 750 000 personnes travaillant au Qatar. L'État a en outre appuyé la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement et s'est engagé à garantir l'accès de 1 million de filles à l'éducation d'ici à 2021.

- Le Qatar a soutenu le secteur de la santé dans plusieurs pays en contribuant à un grand nombre de projets exécutés en coopération avec des organisations multipartites et des organismes des Nations Unies. Des contributions d'un montant total de 793 229 671 dollars ont notamment permis d'ouvrir un hôpital d'une capacité de 100 lits à Gaza spécialisé dans la réadaptation et les prothèses. Le Qatar a également contribué à la mise en place du fonds Lives and Livelihoods (vie et moyens de subsistance), qu'il finance à hauteur de 50 millions de dollars et qui est axé sur les projets relatifs à la santé et aux infrastructures. Il a également lancé l'initiative « Qatar Creating Vision » en vue de procéder au dépistage d'affections oculaires auprès de 6 millions d'enfants et de proposer le traitement nécessaire, en coopération avec la fondation Orbis. Il a soutenu le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et, au titre d'un accord signé en 2018 avec l'UNICEF, a versé une contribution

<sup>7</sup> Le programme « Éduquer un enfant » représente une ferme volonté d'aider les enfants non scolarisés à avoir accès à l'enseignement primaire.

<sup>8</sup> Le programme « Al-Fakhoura » a été lancé en 2009 en vue de faire face, au Liban, en Jordanie et en Turquie, aux effets d'un conflit qui avait entraîné la destruction d'un grand nombre d'écoles et d'universités. Depuis, cette initiative constitue un système de soutien global essentiel en faveur de l'éducation à Gaza. Elle a pour mission de promouvoir le droit à l'éducation en aidant une nouvelle génération de jeunes marginalisés à devenir des éléments moteurs éduqués et compétents qui encourageront les membres de leur famille et de la société à être solidaires et à favoriser la prospérité.

<sup>9</sup> Le programme « Protection du droit à l'éducation dans les zones de conflit et d'insécurité » vise à promouvoir et à protéger le droit à l'éducation. Il est fondé sur le principe selon lequel les périodes d'instabilité ont des effets considérables sur l'éducation : bilan humain (morts et blessés), destruction de bâtiments, perturbation du cours de la vie, peur ou migration.

<sup>10</sup> Le programme ROTA repose sur l'idée qu'on peut créer un monde dans lequel tous les jeunes ont accès à l'éducation nécessaire de sorte qu'ils puissent développer pleinement leur potentiel et contribuer au développement de la société dans laquelle ils vivent. Il est mis en œuvre en collaboration avec des partenaires, des volontaires et les populations locales en vue de permettre aux personnes vivant dans des zones touchées par les crises partout en Asie et dans le monde à avoir accès à une éducation de qualité.

de 5 millions de dollars en vue d'éliminer le choléra au Yémen. Par ailleurs, 70 millions de dollars ont été affectés au renforcement des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans ce pays.

- En 2012, le Qatar a accueilli la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les États participants ont réussi à établir une nouvelle période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. En outre, la Fondation du Qatar et l'Institut de recherche sur l'impact du climat de Potsdam ont annoncé la conclusion d'un partenariat visant à mettre en place un Centre de recherche sur le climat à Doha afin d'atténuer les effets des changements climatiques. Le Qatar a également joué un rôle de premier plan en ce qui concerne l'initiative relative aux terres arides et a ouvert la voie à la création de l'Alliance mondiale des zones arides. Il a également alloué un montant de 100 millions de dollars en vue d'aider les petits États insulaires en développement et les États les moins avancés à faire face aux effets des changements climatiques.
- Le Qatar accueillera la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu à Doha du 23 au 27 janvier 2022. Cette conférence sera une précieuse occasion de tenir compte des besoins et des priorités des pays les moins avancés et d'appuyer les efforts faits par ces pays en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Le Qatar est déterminé à aider les peuples touchés par toutes sortes de crises et leur apporte une assistance humanitaire dans le respect des principes d'impartialité et de neutralité, notamment comme il est indiqué ci-après.
  - Le partenariat entre le Qatar et l'OCHA a été renforcé en vue d'aider le Bureau à s'acquitter de sa mission de coordination des affaires humanitaires dans les zones de crise humanitaire. En marge du dix-septième Forum de Doha, tenu en mai 2017, un accord portant sur une contribution aux ressources de base du Bureau d'un montant total de 40 millions de dollars pour la période 2017-2020 a été signé. Le Qatar s'est également engagé à appuyer le Fonds central pour les interventions d'urgence de l'OCHA à hauteur de 5 millions de dollars pour la période 2017-2021, à raison de 1 million de dollars par an sur cinq ans, ce qui porte la contribution totale du Qatar au Fonds à 16 150 000 dollars pour la période 2006-2020. Depuis sa création en 2006, le Fonds a fait la preuve de son efficacité en tant qu'instrument de mobilisation immédiate de ressources pour faire face à des situations d'urgence ou de crise prolongée. Le Qatar assure la présidence du groupe de donateurs pour l'appui au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021. Il a créé une commission permanente pour les opérations de sauvetage, de secours et d'assistance humanitaire dans les zones sinistrées des pays frères et amis et promulgué des textes spécifiques ayant vocation à régir les organisations humanitaires et non gouvernementales, ainsi que les organismes donateurs. Il a en outre versé une contribution de plus de 50 millions de dollars au titre des secours d'urgence en réponse à l'appel aux dons lancé par le Liban, ainsi qu'une aide de 25 millions de dollars au titre des secours destinés au Soudan.
  - La reconstruction au lendemain des conflits fait partie de la stratégie de coopération internationale du Qatar pour ce qui est de faciliter des pourparlers de paix en vue de mettre fin aux conflits armés et aux hostilités, ainsi que de désamorcer les tensions, notamment au Liban, en

Palestine, au Soudan et au Yémen. En septembre 2014, le Qatar a signé un accord portant octroi d'une subvention de 88,5 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies administré par le PNUD, afin de financer le relèvement et la reconstruction au Darfour.

- Dans le cadre d'initiatives de coopération avec les pays du sud, le Qatar a versé une contribution de 500 000 dollars pour l'accueil et l'organisation en Ouganda du troisième Sommet du Sud, dont la tenue a été reportée à 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Le Qatar a toujours favorisé le dialogue et la diplomatie fondée sur le pouvoir de convaincre dans les affaires régionales et internationales. Ses relations internationales sont axées sur la consolidation de la paix et de la stabilité conformément au principe de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Le principe de neutralité lui a permis de jouer un rôle de médiation grâce à la mise à disposition d'espaces de dialogue entre des factions différentes. Le Qatar a proposé ses bons offices pour le règlement de conflits dans certains pays arabes tels que la région du Darfour au Soudan, le Yémen, le Liban et la Palestine. Il a également participé aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les services de médiation offerts par le Qatar ont également facilité la signature, à Doha en 2020, de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban visant à mettre fin à 18 années de guerre.
- Au Qatar, les institutions caritatives, les organisations non gouvernementales et les autres organisations de la société civile jouent un rôle important dans la coopération pour le développement, notamment dans des secteurs essentiels comme la santé et l'éducation, dans la mesure où elles peuvent intervenir rapidement pour faire face à des situations d'urgence. Par exemple, l'action que mène l'organisation internationale Qatar Charity dans le domaine humanitaire et en matière de développement s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux visant à garantir le droit au développement comme droit fondamental. Qatar Charity est dotée depuis 1994 du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et est membre de la CHS Alliance (norme humanitaire fondamentale) et du réseau START. L'organisation mène ses activités par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, dans 30 pays, et de ses partenaires d'exécution, dans 30 autres pays. Elle a signé 78 accords de coopération et de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies portant sur des contributions financières de 86 millions de dollars destinées à apporter une aide humanitaire et une aide au développement aux groupes vulnérables, notamment aux enfants, aux personnes déplacées et aux réfugiés. En 2019, Qatar Charity a versé plus de 390 millions de dollars pour appuyer les efforts déployés dans les domaines suivants : secours humanitaires d'urgence, approvisionnement en eau et assainissement, éducation, santé, sécurité alimentaire, autonomisation économique et harmonie sociale. Plus de 10 millions de personnes dans 60 pays en ont bénéficié. Depuis 2014, le Croissant-Rouge du Qatar fournit ses services internationaux en matière de secours et de développement par l'intermédiaire de 20 bureaux extérieurs et dans le cadre de plus de 250 accords de financement et de coopération conclus avec des entités des Nations Unies et des organisations internationales et régionales. Il est membre actif du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui rassemble la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et un réseau de sociétés nationales dans 192 pays dans le monde ainsi que plusieurs organisations régionales et islamiques et l'Organisation de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabes.

- Dernièrement, pour s'acquitter de la responsabilité internationale commune qui lui incombe et appuyer les efforts de lutte contre la COVID-19, le Qatar s'est employé à donner suite aux demandes formulées par les pays et les organisations internationales touchés par la pandémie. On trouvera ci-après des exemples d'aide fournie par le Qatar :
  - Coopération avec l'ONU pour établir des ponts aériens aux fins de l'acheminement de l'aide et du redéploiement du personnel des Nations Unies durant la pandémie ;
  - Aide d'urgence humanitaire, gouvernementale et non gouvernementale, d'un montant total de 88 660 928, répartie entre 78 pays<sup>11</sup> ;
  - Contribution d'un montant de 20 millions de dollars au profit de Gavi, l'Alliance du Vaccin annoncée par le Qatar lors du Sommet mondial sur la vaccination de 2020 ;
  - Allocation de 10 millions de dollars à l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé ;
  - Contribution de 140 millions de dollars à l'appui des organismes de santé multipartites qui s'emploient à mettre au point des vaccins ou à faire en sorte que des soins de santé puissent être dispensés dans les autres pays ;
  - Aide financière de 150 millions de dollars destinée à la bande de Gaza et dont une partie a été affectée à la lutte contre la pandémie ;
  - Mise en place de cinq hôpitaux de campagne dans des pays touchés par la pandémie de COVID-19 ;
  - Aide médicale d'urgence représentant au total 535 tonnes de matériel médical, de masques de protection et de fournitures nécessaires au personnel médical.

#### *Au niveau national*

Mû par une volonté politique et un climat propice à la promotion et à la protection des droits humains, le Gouvernement qatarien a porté son attention sur la consolidation institutionnelle de ces droits et pris les mesures présentées ci-après.

- Le Qatar a adhéré aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, intégré leurs dispositions en droit interne et élaboré des règles, lois et règlements nationaux qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. À cette fin, une commission a été chargée d'examiner la conformité de la législation nationale avec les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en vertu du décret n° 27 de 2018 pris par le Conseil des ministres réuni en session ordinaire. La Commission nationale chargée des questions relatives aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées a été créée pour harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales applicables.
- Des bureaux, directions et unités chargées des questions relatives aux droits humains ont été créés dans les différentes structures institutionnelles de l'État et renforcés pour pouvoir s'acquitter des tâches prescrites. Par exemple, conformément à la décision n° 44 de 2017 du Vice-Premier Ministre, ont été créés à la Direction des droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères,

<sup>11</sup> *The State of Qatar's aid to friendly countries to confront the emerging corona virus « Covid-19 »*, Direction de la coopération internationale, Ministère des affaires étrangères, 2020.

entre autres, le Département international des droits de l'homme, chargé notamment de faire en sorte que le Qatar participe activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses divers mécanismes, et le Département des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, chargé d'élaborer des propositions nécessaires en vue de donner suite aux recommandations formulées par les organes conventionnels.

- Une commission chargée d'établir les rapports concernant l'Examen périodique universel et de les présenter au groupe de travail, d'assurer le suivi et l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen du rapport a été mise en place conformément à la décision n° 33 de 2010 du Conseil des ministres.
- Le Qatar a instauré des politiques générales compatibles avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et intégré la promotion des droits de l'homme dans la Vision nationale du Qatar pour 2030. Il a aussi élaboré sa deuxième stratégie nationale de développement pour la période 2017-2022. Cette stratégie présente un plan concret de développement économique, social, culturel, humanitaire et environnemental durable aux fins de la réalisation de la Vision nationale du Qatar pour 2030.
- La Commission nationale des droits de l'homme a été créée en 2002 en tant qu'institution nationale indépendante chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le décret-loi n° 17 de 2010, portant organisation de la Commission nationale des droits de l'homme, a été édicté en vue de conférer à celle-ci davantage de garanties et de compétences conformément aux Principes de Paris, auxquels toutes les institutions des droits de l'homme du monde ont vocation à se conformer. La Commission nationale des droits de l'homme a obtenu le statut « A » du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, pour la première fois en 2010 puis en décembre 2015. Elle s'emploie à faire ce qui suit : proposer les moyens nécessaires au suivi et à la réalisation des objectifs énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Qatar est désormais partie et formuler des recommandations relatives à l'adhésion du Qatar à d'autres instruments ; examiner toutes atteintes aux droits de l'homme et violations alléguées, traiter les informations et plaintes recueillies, adopter les mesures nécessaires, en collaboration avec les autorités compétentes, et proposer des moyens de remédiation et des solutions visant à prévenir toute répétition ; formuler des suggestions aux autorités compétentes au sujet de la conformité de la législation en vigueur et des projets de lois aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État est partie ; surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays, élaborer les rapports y afférents et les soumettre au Conseil des ministres, accompagnés d'avis sur la question ; sensibiliser aux droits humains et aux libertés et promouvoir leur enseignement théorique et pratique ; organiser des visites des établissements pénitentiaires et correctionnels, des lieux de détention, des quartiers de travailleurs et des centres sanitaires et éducatifs en vue d'observer la situation des droits de l'homme en leur sein.
- Le Qatar s'efforce de donner les moyens d'agir aux organisations de la société civile. Il accueille un grand nombre d'organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine des droits humains, notamment celles mentionnées ci-après.
  - La Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains, créée en 2016, est chargée de coordonner les efforts nationaux de surveillance, de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains.

- L'Organisme de réglementation des activités caritatives, créé en 2014, a pour mission de soutenir et favoriser l'action humanitaire et de l'organiser. Il regroupe 15 associations caritatives, dont Qatar Charity, le Croissant-Rouge du Qatar, la Fondation Cheikh Eïd, la Fondation Cheikh Thani Bin Abdullah pour les services humanitaires « RAF », l'association qatarienne pour la réadaptation des personnes ayant des besoins particuliers et l'association qatarienne de lutte contre le cancer.
- L'Agence nationale d'action sociale a été créée en 2013 en tant qu'instance de haut niveau assurant, grâce à un Conseil d'administration unifié, la supervision et le contrôle des institutions et centres agissant dans le domaine de l'action sociale dans le pays. Elle s'emploie à promouvoir les droits de l'homme, en protégeant et en faisant mieux connaître les droits des groupes cibles par l'intermédiaire d'un de ces centres. En outre, elle élabore et développe des plans, programmes, politiques et stratégies permettant de réaliser les objectifs des organisations de la société civile et assure le suivi de leur mise en œuvre, en collaboration et en coordination avec les ministères, organes gouvernementaux et institutions publiques et privées, tant au Qatar qu'à l'étranger. Les centres ci-après sont chargés de la protection des droits des groupes susmentionnés :
  - le Centre de protection et de réadaptation sociale (Aman), chargé de la protection des droits des femmes et des enfants battus ou exposés à la violence domestique et à l'éclatement de la famille ;
  - le Centre de consultation familiale (Wifaq), spécialisé dans les affaires familiales ;
  - le Centre de protection des orphelins (Dreama), qui vise à assurer la protection des enfants orphelins nés de parents inconnus ;
  - le Centre d'aide et de protection des personnes âgées (ehsan) ;
  - le Centre Shafallah d'aide aux personnes handicapées (Shafallah) ;
  - le Centre de développement social (nama), spécialisé dans l'autonomisation des jeunes ;
  - l'Initiative Best Buddies (Qatar), qui a pour mission de veiller à ce que les personnes handicapées participent à la vie publique ;
  - l'Institut Al-Nour pour les aveugles (Al-Nour), qui propose des services de pointe aux groupes ciblés et œuvre en faveur de leur insertion sociale.
- Le Comité national du droit international humanitaire, créé en 2012, a pour mission d'émettre des avis et des conseils à l'intention du Gouvernement et d'aider ce dernier à appliquer le droit international humanitaire et à mieux le faire connaître ;
- L'Instance du contrôle administratif et de la transparence, créée en 2011, est chargée d'assurer le contrôle de l'administration, d'y instaurer la transparence et l'intégrité et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes ;
- Le Comité national de l'hygiène et de la sécurité au travail a été créé en 2011 à la suite des efforts faits par le Ministère du travail et des affaires sociales en coopération avec des experts de l'Organisation internationale du Travail ;

- La Fondation « L'Éducation avant tout », créée en 2012, a pour objectif de dispenser une instruction aux enfants dans les régions pauvres frappées par la pauvreté et les conflits armés ;
  - Le Centre international de Doha pour le dialogue interconfessionnel, créé en 2010, a pour mission de promouvoir la culture du dialogue interconfessionnel et de la coexistence pacifique entre les croyants des différentes religions ;
  - La Commission qatarie pour l'alliance des civilisations, créée en 2010, a pour mission de combattre l'intolérance, de mettre l'accent sur le rôle des civilisations dans la promotion du dialogue, le règlement des conflits et la consolidation des valeurs de tolérance, de solidarité et de paix parmi les peuples du monde entier, et de faire progresser le développement humain ;
  - Le Centre Mada, créé en 2010, a pour objectif d'améliorer l'inclusion numérique et de faire en sorte que les technologies soient accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
  - La Fondation Village culturel (Katara), créée en 2008, a pour mission de promouvoir le mouvement culturel au moyen de festivals, d'expositions, de colloques, de concerts et de toutes autres formes d'expression artistique. Katara comprend de multiples centres et associations, notamment les suivants : l'association ALGannas, le centre culturel pour enfants, le magazine Brooq, le conseil de la poésie (Poetry Majlis), le Centre Bedaya, le centre d'art Katara, la chorale Siwar, le musée arabe du timbre-poste, l'orchestre philharmonique du Qatar, la radio Sawt Al-Arab (la Voix des Arabes), l'association qatarienne des arts plastiques, l'association qatarienne de la photographie, le centre des arts visuels, l'association du film de Doha, l'institut Qatar Museums et l'association qatarienne des ingénieurs ;
  - La Fondation Silatech, créée en 2009, vise à offrir des possibilités d'emploi aux jeunes dans le monde arabe ;
  - Le Doha International Family Institute, fondé en 2006, a pour mission de promouvoir les politiques et programmes concernant la famille.
- Le Qatar a donné suite aux recommandations formulées par les institutions et organisations non gouvernementales chargées des droits de l'homme. Il a par exemple accepté la recommandation présentée par la Commission nationale des droits de l'homme tendant à ce qu'il adhère à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Un groupe de travail, créé en application du décret pris par le Conseil des ministres réuni en sa deuxième session ordinaire en 2020, a été chargé d'examiner la question de l'adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
  - Un plan d'action national pour les droits de l'homme est élaboré sur la base de la décision prise par le Conseil des ministres réuni en sa neuvième session ordinaire de 2017. Une commission nationale gouvernementale a été chargée d'élaborer ce plan, sous la présidence du Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères. Plusieurs organismes publics compétents y sont représentés. L'élaboration de ce plan d'action s'inscrit dans le cadre d'une approche claire et pratique de promotion et de protection des droits humains. Ce plan constitue un instrument pour améliorer la situation des droits de l'homme au Qatar.

La Commission nationale gouvernementale a pris connaissance de l'expérience de plusieurs pays déjà dotés de tels plans d'action en vue de déterminer quelles étaient les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle a également organisé plusieurs consultations avec des organismes publics, dont la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile. La version définitive du plan d'action national pour les droits de l'homme devrait être arrêtée prochainement.

- La Maison des Nations Unies au Qatar multipliera les passerelles entre les institutions publiques, les organisations non gouvernementales chargées des droits de l'homme et les organismes des Nations Unies. Elle favorisera également l'échange d'expériences, le renforcement des capacités nationales et le développement de la société civile dans le domaine des droits humains.
- Le Qatar continue d'accueillir des conférences et forums internationaux sur le développement, la démocratie et les droits humains et d'œuvrer en faveur d'une culture de paix. Il accueille chaque année le Forum de Doha pour la lutte contre la traite d'êtres humains, la Conférence sur le dialogue interconfessionnel, le Forum États-Unis-monde musulman et le Sommet mondial de l'innovation pour l'éducation. Le quatrième Forum de l'Alliance des civilisations, tenu en 2011, compte parmi les conférences les plus importantes tenues au Qatar, parmi lesquelles on citera également les suivantes : la réunion relative à la mise en œuvre du Processus d'Istanbul concernant la résolution 16/18, organisée en mars 2014, qui avait pour thème la promotion de la liberté de religion au moyen de la coopération œcuménique ; le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu en 2015, qui a débouché sur la Déclaration de Doha et l'octroi par le Qatar de 49 millions de dollars à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue de l'exécution des programmes de formation prévus dans cette Déclaration, dont la mise en œuvre est appelée à se poursuivre jusqu'en 2020 ; le Forum régional Asie des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et la conférence régionale sur le rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans la région arabe, qui ont eu lieu en 2016 ; la cinquième Conférence mondiale d'INTERPOL sur la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, tenue en 2017 ; une réunion organisée dans le cadre de la Conférence de Munich sur la sécurité et la conférence internationale de Doha sur le handicap et le développement, tenues en 2019 ; la conférence internationale sur les médias sociaux, tenue en 2020, qui avait pour thème la promotion des libertés et la protection des militants : défis et moyens. Le Qatar est en effet convaincu qu'il importe de mettre en place des systèmes efficaces d'éducation en matière de droits de l'homme et de promouvoir la justice, l'égalité et l'équité.

#### *Pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)*

Le Qatar a veillé à ce que les normes internationales les plus strictes soient respectées pour ce qui est de promouvoir et de protéger les droits des citoyens et des résidents durant la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19. Le droit à la santé est consacré par l'article 23 de la Constitution, selon lequel l'État œuvre pour la santé publique et offre les moyens de prévention et de traitement des maladies et des épidémies conformément à la législation. D'autres textes législatifs du droit interne garantissent également le droit à la santé. Par ailleurs, les priorités nationales en matière de protection de la santé des citoyens et des autres personnes résidant sur le territoire qatarien sont définies dans la Stratégie nationale pour la santé (2018-2022). Le Qatar a déjà ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux faisant expressément mention du droit à la santé, notamment la Charte arabe des droits de l'homme, dont l'article 39 garantit le droit de chacun à la santé et prévoit

notamment que des efforts doivent être faits pour combattre les maladies par des moyens préventifs et curatifs de façon à réduire la mortalité. Le Haut Comité de gestion des crises a lancé une nouvelle application pour smartphone, « Ehteraz » (vigilance), en vue d'aider à contenir la propagation du coronavirus 2019 au moyen de fonctionnalités permettant aux gens de savoir quelles sont les mesures de prévention et de mieux les suivre. L'application offre également les informations les plus récentes, des statistiques, des conseils et des messages de sensibilisation. Une nouvelle version de l'application garantissant la confidentialité des données personnelles a été proposée comme suite à l'appel d'Amnesty International, qui a salué les mesures prises par le Qatar pour améliorer la protection des données dans le cadre de l'utilisation de ce programme.

Sur le plan international, le Qatar contribue également de manière active aux efforts visant à contenir la propagation de la pandémie. Il fait en sorte que la situation liée à la pandémie ne porte pas atteinte aux droits des citoyens et des résidents et que ceux-ci puissent jouir de l'ensemble des droits garantis par les instruments internationaux et régionaux, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

### **Engagements pris volontairement par l'État du Qatar**

Soucieux d'obtenir un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024, le Qatar s'engage à continuer de contribuer activement aux travaux du Conseil, à soutenir toutes les activités visant à promouvoir les droits humains partout dans le monde et à faire en sorte que ces droits soient dûment pris en compte dans tous les domaines. Il s'engage en particulier à prendre les mesures suivantes :

#### *Au niveau national*

- Continuer de réfléchir à la possibilité d'adhérer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie ;
- Continuer de faire progresser la législation nationale et de l'harmoniser avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- Promouvoir une démarche soucieuse des droits de l'homme lors de la réalisation de la Vision nationale du Qatar pour 2030 et de l'application des stratégies nationales y afférentes ;
- Continuer de renforcer les institutions nationales et les organisations de la société civile en matière de droits de l'homme, leur donner les moyens d'agir dans ce domaine et accroître leur efficacité, et examiner les recommandations de ces entités en vue d'y donner suite ;
- Renforcer la coordination entre les institutions nationales et les entités récemment créées au sein des services de l'État qui s'occupent des droits de l'homme ;
- Soutenir les politiques publiques de promotion des droits fondamentaux de groupes sociaux tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les travailleurs migrants ;
- Continuer d'accueillir des conférences, ateliers, sessions de formation et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de toutes les composantes de la société.

*Au niveau régional*

- Mettre en place des mesures qui encouragent les instances régionales à choisir comme thèmes prioritaires des questions relatives aux droits de l'homme et les intégrer dans les forums, programmes, activités et priorités régionales ;
- Continuer d'appeler au dialogue et au règlement pacifique des différends de façon à maintenir la paix et la sécurité internationales et régionales ;
- Continuer de préconiser la mise en place d'un système régional de sécurité en vue de garantir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans la région du Golfe ;
- Appuyer les programmes et projets bilatéraux et multilatéraux qui contribuent à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la région ;
- Continuer de jouer un rôle constructif, impartial et intègre, notamment par la voie de la médiation, dans le règlement des crises régionales envisagées sous un angle juridique et humanitaire, de façon à protéger les droits de l'homme et à écarter les menaces qui pèsent sur ces droits ;
- Continuer de prêter différentes formes d'appui au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, qui se trouve à Doha.

*Au niveau international*

- Tirer parti de sa qualité de membre du Conseil des droits de l'homme pour préserver le rôle efficace, constructif et positif que le pays joue sur le plan de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde, comme suit :
  - Participer à un dialogue constructif et transparent concernant les droits de l'homme avec les États et les organisations non gouvernementales ;
  - Continuer de prêter son concours au Haut-Commissariat aux droits de l'homme ;
  - Contribuer à l'élaboration des modalités de l'Examen périodique universel et au renforcement institutionnel du Conseil ;
  - Coopérer de manière constructive en vue de réformer le système des organes conventionnels des Nations Unies ;
  - Maintenir l'invitation permanente adressée aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.
- Insister sur la nécessité de mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en renforçant l'action menée à l'échelle internationale pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 ;
- Continuer de coopérer avec les organisations internationales et les entités des Nations Unies chargées de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de leur fournir un appui ;
- Continuer de contrer les menaces pesant sur les droits de l'homme qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales, notamment la pandémie de COVID-19.